



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

Le trois juin deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-huit mai deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Marie-Sandrine GIRARD.

Absente excusée : Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVault, Karine OLIVIER  
Anthony PEIGNON, Karine MORIN

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### Intervention de Monsieur Eric CUSEY, Président du Syndicat Mixte à la Carte (S.M.C.) :

Monsieur CUSEY présente un powerpoint de l'activité du syndicat, dans lequel 49 communes sont actuellement adhérentes.

Les compétences du SMC sont la collecte et la valorisation des déchets, l'entretien des rivières (compétence GEMAPI) et la construction et l'entretien des bâtiments intercommunaux.

Le syndicat compte 70 agents. Le budget de fonctionnement est de 6 millions d'euros, la section d'investissement s'élève à 1 million.

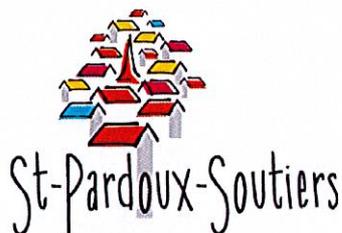
En 2020, 24 835 tonnes de déchets tout type ont été collectés, soit 508 kg/habitant. Pour les ordures ménagères, 52% sont valorisés. Pour les emballages, 89% sont recyclés et pour les déchetteries, le taux de valorisation est de 87%.

En conclusion, Monsieur CUSEY précise que si toutes les poubelles étaient correctement triées, il resterait seulement 54 kilos de déchets résiduels (sur les 151 kilos récoltés par habitant et par an), comme les couches de bébé ou autre fraction hygiénique. Ainsi, il évoque l'adage suivant : « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! »

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 mai 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 mai 2021 avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

## INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable » ; détaille les derniers dossiers, à savoir l'installation du refuge des chauves-souris à Château Bourdin et l'aménagement de l'ancienne peupleraie au village des Touches. Les membres de la commission ont évoqué également la journée de tri des déchets, idée lancée par le conseil des jeunes.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la dernière réunion regroupant 23 associations locales, avec un tour de table sur deux sujets phares : une fête des associations (édition possible en 2022) et la réhabilitation de la maison Francette.

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Economie-Développement local », rend compte d'une prochaine réunion de commission, où notamment le devenir de l'espace Paul Pelletier sera évoqué. Il précise qu'une commission intercommunale a eu lieu récemment, où un inventaire des zones d'activité a été réalisé. Il évoque la priorité absolue, pour la CCVG, de vendre les parcelles de la Croix des Vignes, pour avoir la possibilité de créer d'autres zones économiques d'intérêt intercommunal.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie » ; apporte un complément d'informations sur la réunion publique, au lieu-dit le Poirier, où une forte présence des habitants s'est ressentie. L'aménagement se réalisera sur trois années, avec notamment l'enfouissement des réseaux électriques. Il précise également que la méthode et la périodicité de passage de la faucheuse par l'agent communal va évoluer, pour préserver la biodiversité et seulement sur des zones où la visibilité est moindre (virages, bords de chemin étroit...).

Emmanuel ROUSSELOT, référent à la commission « Habitat-PLUI » relate le suivi des travaux au logement communal de Soutiers, qui se terminent. Les travaux du presbytère doivent se réaliser prochainement, avec une date limite au 31 juillet prochain.

Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes, détaille la dernière rencontre et la découverte d'une activité : le géocoaching, avec l'aide du conseiller numérique, Ugo DORAIN. La prochaine réunion est prévue le 11 juin. Les jeunes sont toujours très motivés, malgré un arrêt d'un an.

## INSTANCES : Validation du règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

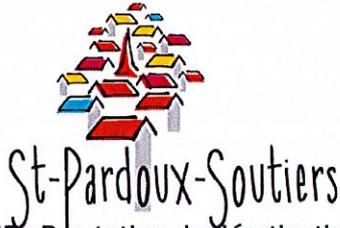
Le règlement intérieur du restaurant scolaire permet de mettre un cadre dans l'organisation, le fonctionnement et le règlement de ce service communal, à destination des parents abonnés et des enfants scolarisés.

Le bureau municipal a étudié ce dossier et propose à l'Assemblée de conserver la teneur de ce règlement, ainsi que les tarifs des repas pratiqués précédemment, à savoir :

- |   |            |
|---|------------|
| ✓ Repas régulier (une fréquence de présence identique chaque semaine) : | 2,70 euros |
| ✓ Repas occasionnel (une présence exceptionnelle) :                     | 3,80 euros |
| ✓ Repas adulte ou accompagnateurs :                                     | 5,50 euros |

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités d'application du règlement intérieur, ainsi que des tarifs détaillés ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

### VOIRIE : Prestation de dératisation – Lieu-dit La Grande Vergnonnière – Saint-Pardoux

Suite à une interpellation du voisinage concernant une présence importante de rats près d'une habitation, deux courriers en recommandé ont été adressés au propriétaire et sont restés sans réponse.

Ainsi, le bureau municipal souhaite faire intervenir une entreprise de dératisation, afin de préserver la sécurité et la salubrité publique, dont le Maire est garant. Il demande donc à l'Assemblée d'accepter que les services de la mairie puissent solliciter le prestataire Sublimm. Le coût de la prestation sera, dans un premier temps, facturé à la commune et pourra ensuite être réclamé au propriétaire défaillant.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de gestion administrative détaillées ci-dessous, concernant la possible prestation de dératisation au lieu-dit la Grande Vergnonnière, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

A ce sujet, Jacky FAVREAU intervient et précise qu'une campagne de dératisation pourrait être également engagée dans le bourg, ayant vu, à plusieurs reprises, des rats détalant devant lui.

### TRAVAUX : Aménagement du local des chasseurs – Association communale de chasse agréée

Pour faire suite à la demande du Président de l'ACCA, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur l'aménagement d'un local dédié aux chasseurs se réunissant avant une battue et pour la préparation de la venaison.

La localisation dudit local pourrait être aux ateliers municipaux de Soutiers, à côté de la salle polyvalente ou à l'ancienne déchetterie de Château Bourdin ou sur un autre site, dont les critères et les caractéristiques restent à définir. Une participation financière de l'association est évoquée.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à engager des discussions avec les représentants d'ACCA, pour coordonner leurs besoins avec un lieu communal, avec une participation obligatoire de l'association de chasse, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### TRAVAUX : Appel d'offres – Aménagement de sécurité – Château Bourdin – Tranches 6 et 7

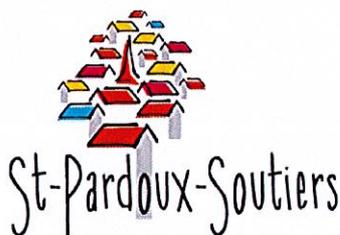
L'ouverture des plis a été effectuée, par le maître d'œuvre AREA URBANISME, le vendredi 14 mai dernier. La présentation à la commission communale d'appel d'offres s'est réalisée le mercredi 19 mai 2021.

Monsieur le Maire détaille la proposition technique et financière adressée par chaque candidat :

- Lot 1 – Voirie : candidature des entreprises Colas, Bonneau, Eiffage,
- Lot 2 – Espaces verts : candidature des entreprises JDO et Baron Paysage.

Au sujet des variantes proposées pour le lot 1, la commission communale détaille des informations techniques, utiles au choix de la solution la mieux-disante, à savoir :

- Colas :
  - Variante 1 : avec traitement hydraulique chaux + ciment améliorant la portance à 80 PMA mais sans atteindre les objectifs T3
  - Variante 2 : avec traitement hydraulique chaux + ciment + grave bitume type Optibase 4, pour garantir le trafic PL T3 pendant 20 ans



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

## TRAVAUX : Appel d'offres – Aménagement de sécurité – Château Bourdin – Tranches 6 et 7 (suite)

- ▶ **Eiffage :**
  - ▶ L'entreprise ne propose pas un entre-deux, pour permettre d'augmenter les performances de la solution de base, ou tout au plus une variante 1, proposant des travaux pour une structure supportant un trafic T3. Elle ne répond donc qu'en partie à la demande.
- ▶ **Bonneau :**
  - ▶ Il est très surprenant de la part de l'entreprise BONNEAU d'affirmer que les structures prévues au DCE sont suffisantes. L'entreprise est censée savoir que nous sommes sur un trafic T3. Nous savons également que la structure prévue au DCE ne peut supporter un trafic T3, tout au plus une PF2 à 50 MPA.

Une fois ces détails techniques importants évoqués, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la solution la mieux-disante, tant techniquement que financière, à savoir la candidature de l'entreprise COLAS, pour le lot 1 – Voirie et pour un montant de 426 471 euros TTC et pour la variante n° 1, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Concernant le lot 2 – Espaces verts, Monsieur le Maire détaille les candidatures des entreprises JDO et Baron Paysage.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la solution la mieux-disante, tant techniquement que financière, à savoir la candidature de l'entreprise JDO, pour le lot 2 – Espaces Verts, pour un montant de 17 995,86 € TTC, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## TRAVAUX : Consultation – Aménagement maison des jeunes – Saint-Pardoux

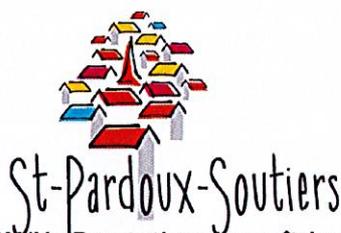
En partenariat avec les services de la communauté de communes et selon une convention de co-maîtrise d'ouvrage actée lors de la séance du conseil municipal du 4 février 2021, sous la délibération n°2021-02-02), une consultation a été lancée auprès d'architectes pour réaliser l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de ce bâtiment communal.

Monsieur le Maire précise que seulement deux architectes ont répondu à la consultation. Sachant qu'un candidat ne répond pas à la solution technique détaillée dans la consultation, il est demandé à l'Assemblée d'accepter l'autre candidature, à savoir celle de l'architecte TEMIS, basé à la Crèche, répondant tant techniquement que financièrement à la commande de départ.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la solution la mieux-disante, tant techniquement que financière, à savoir la candidature de l'architecte TREMIS, pour un montant de 12 500 euros hors taxes, réparti par moitié entre la commune et la communauté de communes Val de Gâtine, pour la phase ESQUISSE et APS, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

La répartition financière des phases suivantes de réalisation dudit projet sera proratisée entre les deux entités.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

### TRAVAUX : Prestation de maîtrise d'œuvre – Maison des associations – La Francette - Soutiers

Le maître d'œuvre, les Ateliers Lambert-Degas, nous fait parvenir un avenant concernant sa prestation d'architecte pour la réhabilitation de la maison Francette à Soutiers.

L'avenant proposé permettrait de rémunérer le cabinet pour la recherche, le chiffrage et la présentation d'accessoires extérieurs pour les vélos. Le montant de la prestation s'élève à 1 000 euros hors taxes, pour un marché de maîtrise d'œuvre s'élevant dorénavant à 55 844,93 euros hors taxes.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la proposition d'avenant n°2, formulée par le maître d'œuvre, les Ateliers Lambert-Degas, pour un montant de 1 000 euros hors taxes, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### TRAVAUX : Prestation d'architecte – Projet de construction d'une maison des assistantes maternelles

Une consultation a été lancée auprès de 6 architectes concernant le projet de construction d'une MAM.

Monsieur le Maire détaille l'analyse des plis, à savoir :

- ▶ 4 ont répondu : BTC, Luc COGNY, AZ architecte, et Archi-Mag.
- ▶ Le dossier administratif de chaque entreprise est complet.
- ▶ Les dossiers techniques le sont également.
- ▶ Tous ont des références à faire valoir.
- ▶ Certains ont déjà des expériences de construction récente de MAM (BTC et Archi-Mag).
- ▶ D'autres ont construit des multi-accueils : Luc COGNY et AZ Architecte.

Une fois ces détails techniques importants évoqués, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la solution la mieux-disante, tant techniquement que financière, à savoir la candidature du cabinet BTC, pour un montant de 30 810,00 euros hors taxes, avec :

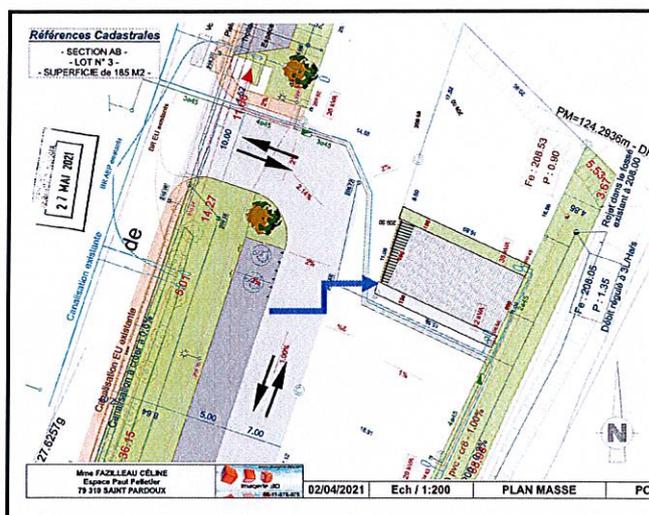
- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Cession de parcelles – Espace Paul Pelletier et Village des Chaumes

Céline FAZILLEAU a créé une Société Civile Immobilière (SCI) – FCEJ, afin de construire un bâtiment lié à son activité de coiffure.

Le salon Céline Coiffure souhaite délocaliser son activité du bourg de Saint-Pardoux et ainsi, acquérir une portion de la parcelle AB 263 du lotissement de l'espace Paul Pelletier. La surface souhaitée est d'environ 180 m<sup>2</sup>.

**VOIRIE : Cession de parcelles – Espace Paul Pelletier et Village des Chaumes (suite)**



**Implantation au sol :**

Bâtiment : 8 m X 14,10 m

Pergola de 8 m X 1,50 m & 2,80 m

**Terrain :**

Largeur : 8 + 1,50 + 1,50 = 11 m

Longueur : 15,60 m & 16,90 m

**Surface de terrain :**

11 x 15,60 = 171,60 m<sup>2</sup>

(1,30 x 11)/2 = 7,15 m<sup>2</sup>

**Total : 178,75m<sup>2</sup>**

Concernant la parcelle à l'Espace Paul Pelletier, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la cession de parcelle cadastrée AB 0263, d'une superficie de 178,75m<sup>2</sup>, pour un montant de 8 043,75 euros TTC, avec les frais de bornage supplémentaires à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Concernant le village des Chaumes, Emmanuel ROUSSELOT détaille une rencontre, au mois de janvier dernier, avec M. Eric BERTHOMMÉ, Directeur développement foncier et accession sociale.

Pour information, Immobilière Atlantic Aménagement possède 17 logements sociaux sur la commune. Monsieur BERTHOMMÉ déplorait 27 dossiers en attente sur notre commune. Le souhait du bailleur social est donc d'étendre le parc de logements sur notre commune.

Le bureau municipal a donc proposé la parcelle AB 0202 d'une superficie 1 340 m<sup>2</sup>, au village des Chaumes. Immobilière Atlantic propose, en retour, la construction de 5 logements sociaux.



NIVEAU	N° LGT	TYPE				SURFACE HABITABLE	SURFACE JARDIN
		1	2	3	4		
RDC	LGT 1			1		65,00 m <sup>2</sup>	90,00 m <sup>2</sup>
RDC	LGT 2			1		65,00 m <sup>2</sup>	60,00 m <sup>2</sup>
RDC	LGT 3			1		65,00 m <sup>2</sup>	90,00 m <sup>2</sup>
RDC	LGT 4			1		65,00 m <sup>2</sup>	90,00 m <sup>2</sup>
RDC	LGT 5		1			45,00 m <sup>2</sup>	55,00 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		0	1	4	0	305,00 m <sup>2</sup>	385,00 m <sup>2</sup>
		Soit 0		TYPE 1		<b>Total de logement 5</b>	
		Soit 1		TYPE 2			
		Soit 4		TYPE 3			
		Soit 0		TYPE 4			

**VOIRIE : Cession de parcelles – Espace Paul Pelletier et Village des Chaumes (suite)**

Monsieur le Maire rappelle quelques détails de la politique d'aménagement de notre territoire, à savoir :

- ▶ Le projet accepté tel que présenté serait opérationnel en 2023.
- ▶ La demande est forte sur les T3 (famille monoparentale, desserrement familial...) et concerne 60% des demandes.
- ▶ La commune ne possède qu'un parc de 22 logements sociaux sur plus de 800 habitations, soit 2,5% des logements. Et la dernière campagne de construction de logement sociaux date de 1999.
- ▶ Il y a une forte tension sur le locatif sur la commune, avec des demandes supérieures à l'offre d'habitat.



Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se positionner quant à la question d'une politique volontariste, en terme de création de logements sociales.

Concernant la parcelle au village des Chaumes, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la cession de parcelle cadastrée AB 0202, d'une superficie de 1 340 m<sup>2</sup>, pour un montant de 10 000 euros hors taxes TTC, hors frais de bornage et de notaire, à la charge de l'acquéreur, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

**FINANCES : Révision loyers communaux**

Pour deux logements communaux, l'indexation se fait toujours au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Pour les autres, l'indexation suit la date anniversaire de la conclusion du contrat de location. Elle n'est donc pas sujette à délibération du conseil municipal.

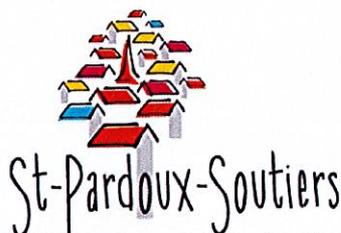
Ainsi, les logements concernés sont :

Adresse logement	Montant actuel loyer mensuel	Indexation INSEE 1 <sup>er</sup> trim 2021	Montant loyer au 1 <sup>er</sup> juillet 2021
9 Cité des Rambaudières	571,68	130,69	<b>572,21</b>
24 Lotissement du Pré de la Cure	392,06	130,69	<b>392,42</b>

Base calcul révision loyer : indice du 1er trimestre 2020 = 130,57

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider l'indexation des loyers communaux, tel que présentée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

## FINANCES : Indemnité de gardiennage de l'église

Une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent effectivement le gardiennage des églises communales. Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

Afin de s'assurer que cette rémunération du gardiennage ne constitue pas une subvention indirecte aux cultes, le ministère de l'intérieur fixe, par voie de circulaire, le montant maximum que les communes peuvent allouer au gardien, à savoir :

- 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte,
- 120,97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose donc une indemnité de gardiennage, d'un montant de 120 euros à verser à l'association paroissiale, par arrêté du Maire. Le gardien de l'église de Saint-Pardoux est Monsieur Bernard SIBILEAU.

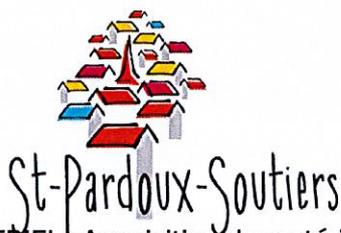
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à accepter le versement de l'indemnité de gardiennage, pour l'année 2021, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## MATERIEL : Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire

Trois entreprises ont été consultées. Deux ont répondu et la troisième (SDJ-Froid) a été relancée à 2 reprises, sans réaction de leur part

	<b>ERCO</b>	<b>Ouest Occasion</b>
<b>Four</b>	9 780,00 €	12 800,00 €
<b>Table de soubassement four</b>	529,00 €	820,00 €
<b>Bac inox 65 mm</b>	149,00 €	- €
<b>Élément neutre de cuisine</b>	698,04 €	960,00 €
<b>Placard pour élément neutre</b>	457,38 €	
<b>Kit porte élément neutre</b>	228,06 €	- €
<b>Fourneau électrique 2 feux</b>	1 719,90 €	990,00 €
<b>Placard fourneau</b>	360,99 €	- €
<b>Porte placard fourneau</b>	114,03 €	- €
<b>Meuble maintien température</b>	2 220,75 €	1 620,00 €
<b>Robot coupe</b>	1 063,00 €	1 440,00 €
<b>Lame robot coupe</b>	345,00 €	430,00 €
<b>Ouvre boîte Inox</b>	149,00 €	79,00 €
<b>Kit raccordement eau</b>	75,00 €	- €
<b>Installation / mise en service</b>	720,00 €	428,00 €
<b>Total :</b>	<b>18 609,15 €</b>	<b>19 567,00 €</b>



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine  
2021-06-01

### MATERIEL : Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire (suite)

Le bureau municipal propose de retenir la solution la mieux-disante, formulée par l'entreprise ERCO, où la maintenance est comprise dans sa proposition financière. Le matériel serait garanti deux ans.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider la proposition technique et financière la mieux-disante, formulée par l'entreprise ERCO, pour la somme de 22 330,98 euros TTC, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### FINANCES – Demande de subvention – Plan France Relance « soutien aux cantines scolaires »

La consultation fait référence au plan de relance, qui permet un subventionnement à 100% du plafond auquel la commune peut prétendre : 175 repas x 144 jours d'école = 25 200 repas/an, sur l'année 2018-2019.

Ainsi, le bureau municipal propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention, suite à la décision d'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire, avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achat matériels	18 609,15	Plan France Relance	17 920,00
		Autofinancement	689,15
<b>TOTAL DEPENSES H.T</b>	<b>18 609,15</b>	<b>TOTAL RECETTES H.T</b>	<b>18 609,15</b>

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider le plan de financement, pour la demande de subvention « Plan France Relance : soutien aux cantines scolaires » tel que présenté ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### RESSOURCES HUMAINES – Remboursement de frais de formation d'apprentissage

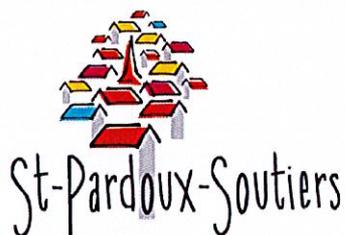
Le service de la mairie accueille une apprenante, en BTS en alternance « gestion PME-PMI ». Son école a adressé récemment des factures de frais d'apprentissage, pour une somme totale de 7 250 euros TTC.

Il s'avère que ce n'est pas à l'entreprise d'accueil de prendre en charge lesdits frais de formation. Le CNFPT est le financeur des contrats d'apprentissage, dans le secteur public.

Ainsi, la collectivité a l'obligation d'avancer les frais de formation et demander le remboursement au centre de formation de la fonction publique.

Monsieur le Maire invite donc à l'Assemblée à valider cette procédure d'avance sur frais et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le remboursement de la somme de 7 250 euros TTC, pour l'année scolaire 2020-2021, auprès du CNFPT, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-06-01

### Informations et questions diverses

- Lundi 7 juin 20h30 : Commission association
- Mardi 8 juin 20h30 : Commission économique
- Jeudi 10 Juin : cinéma « POLY »
- Samedi 12 juin : spectacle AH? – Chloé Martin – « Faut s'tenir ! »
- Vendredi 11 juin : Conseil Municipal des Jeunes
- Mercredi 16 juin : animation prévue par les bénévoles de la bibliothèque (Nathalie JAULIN)
- Dimanche 20 et 27 juin : élections départementales et régionales  
A ce titre, Monsieur le Maire détaille les plannings de permanence des bureaux de vote pour les prochaines élections. Il invite les élus à se proposer pour les créneaux restés libres à ce jour.
- Lundi 21 juin : Fête de la Musique
- Mercredi 23 juin : Conseil d'administration – EHPAD des Deux Châteaux.
- Prochains Conseils municipaux : 1er juillet, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre
- Les entretiens de recrutement pour le poste de cuisinier sont prévus le lundi 7 juin. Pour le poste de technicien voirie-bâtiment, les candidats seront reçus le mercredi 9 juin.
- Choix du groupe porteur de projet MAM : lundi 14 juin – 20h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,  
Johann BARANGER

